

ENS DE LYON - Concours Lettres et sciences humaines

Session 2019

Épreuve d'admission : *Economie*

Série :...SES

A L'ATTENTION DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Vous devez impérativement :

- 1- écrire lisiblement vos noms et prénoms,
- 2- signer, ci-dessous,
- 3- présenter au jury votre pièce d'identité munie d'une photographie,
- 4- remettre votre sujet au jury à la fin de la présentation.

Nom :

Prénom :

Signature :

Sujet : Quelles politiques économiques pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Document 1 : « Comprendre la taxe carbone en huit questions » Anne-Aël Durand – Les Décodeurs – LeMonde.fr – 7 décembre 2018 – Extraits

Document 2 : « L'UE vote la réforme du marché du carbone pour endiguer "le droit à polluer" » Challenges.fr – 6 février 2013 – Texte complet

Document 3 : « La décroissance, une réponse pertinente à la crise écologique ? » Marion Navarro – Regards croisés sur l'économie n°6 – 2009 – Extraits

Document 1

Comprendre la taxe carbone en huit questions

Anne-Aël Durand – Les Décodeurs – LeMonde.fr – 7 décembre 2018 – Extraits

Face au mouvement des « gilets jaunes », le gouvernement a annoncé, mercredi 5 décembre, une annulation de la hausse de la taxe carbone, qui aurait dû passer de 44,60 à 55 euros la tonne au 1er janvier.

[...]

D'où vient cette idée de taxe carbone ?

L'idée de « donner un prix au carbone » pour limiter les émissions de gaz responsables du changement climatique a été évoquée lors du protocole de Kyoto en 1997. La « taxe carbone » sur les énergies fossiles, comme le gaz, le pétrole et leurs dérivés, qui émettent beaucoup de CO₂, faisait partie du pacte écologique que Nicolas Hulot avait fait signer aux candidats à la présidentielle en 2007.

Il s'agissait de créer une contribution d'un montant d'abord symbolique, qui augmenterait progressivement et régulièrement pour inciter les particuliers et entreprises le temps de s'adapter (par exemple en changeant de voiture, en isolant les bâtiments, en s'équipant de machines moins consommatrices...)

[...]

Comment fonctionne cette taxe ?

La composante carbone s'intègre aux taxes sur l'énergie, en fonction de la quantité de gaz à effet de serre émise par un produit. Exprimée en euros par tonne de CO₂, elle est payée par les particuliers et les entreprises, et intégrée au prix final de l'essence, du gazole, du fioul ou du gaz naturel. Elle est aussi soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le niveau de cette composante carbone augmente régulièrement pour donner un signal prix, incitant à réduire l'usage des énergies fossiles. Elle est déjà passée de 7 euros en 2014 à 44,60 euros en 2018, et, selon la loi de finances votée pour 2018, elle devait encore doubler d'ici à la fin du mandat d'Emmanuel Macron, pour atteindre 100 euros en 2022.

[...]

Qui paie la taxe carbone ?

Le principe est de toucher l'ensemble des consommateurs d'énergie fossile, particuliers et entreprises, pour les inciter à changer leurs pratiques. Mais dans les faits, il existe de nombreuses exonérations ou remboursement de taxe carbone, comme le rappelle un récent rapport du think tank Institute for Climate economics (I4CE).

Certains usages sont exonérés en vertu d'accords internationaux ou de directives européennes : le transport aérien et maritime international, la fabrication de ciment ou de verre, les doubles usages (combustible et carburant)... D'autres secteurs bénéficient d'exonérations ou de réductions décidées au niveau français : les transports aériens et fluviaux nationaux, les taxis, le transport routier de marchandises, les transports en commun, les usages agricoles, le gazole non routier dans le BTP... En revanche, la taxe carbone ne s'applique pas aux industries les plus polluantes, qui sont soumises à un autre mécanisme : le système européen de quotas d'émission ou « marché carbone ».

[...]

Document 2

L'UE vote la réforme du marché du carbone pour endiguer "le droit à polluer"

Challenges.fr – 6 février 2013 – Texte complet

Cette réforme est jugée essentielle pour permettre à l'UE de remplir sa promesse faite dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat de réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Le Parlement européen a voté mardi la réforme du marché du carbone de l'UE, créé pour donner un coût dissuasif à la pollution mais plombé jusqu'à présent par une offre pléthorique de quotas d'émission de CO₂. Les eurodéputés ont adopté le texte à une très large majorité, après l'accord de principe trouvé avec le Conseil de l'UE, l'autre législateur au sein de l'Union, en novembre.

Il reste encore un dernier vote formel à obtenir pour finaliser le parcours législatif de cette réforme lancée en juillet 2015 par la Commission européenne, celui des 28 ministres de l'UE réunis en conseil. Cette réforme est jugée essentielle pour permettre à l'UE de remplir sa promesse faite dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat de réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le marché du carbone, ou système d'échanges de quotas d'émissions (SEQUE ou ETS selon son acronyme anglais) régit les émissions des industries lourdes européennes et centrales électriques, soit plus 11.000 installations produisant environ 40% du volume total de CO₂ émis.

La nouvelle législation, qui s'appliquera à partir de 2020, limitera progressivement l'offre de quotas d'émissions que les entreprises peuvent acheter, sortes de "droits à polluer". L'offre de quotas actuelle, surabondante, plombe structurellement les prix du carbone, qui oscillent entre 6 et 9 euros la tonne, alors que certains États membres comme la France plaident pour un prix plancher de 30 euros la tonne.

Il est prévu que le nombre d'allocations mises sur le marché diminue de 2,2% chaque année à partir de 2021, un rythme plus rapide qu'actuellement (-1,74%). La réserve de stabilité du marché doit quant à elle doubler de volume, permettant d'absorber "jusqu'à 24% des crédits en excès chaque année". Cette réserve a été créée pour retirer du marché des centaines de millions de tonnes de CO₂ afin de remédier à l'excédent de quotas. Deux fonds doivent aussi être mis sur pied pour aider la recherche et l'innovation, financées par la vente de quotas.

Pour minimiser les risques de délocalisation de production, la réforme prévoit l'allocation de quotas gratuits. Ce phénomène dit des "fuites de carbone" désigne le risque pour les secteurs exposés à une concurrence moins assujettie à des normes environnementales de voir leur production être relocalisée hors de l'UE.

Document 3

La décroissance, une réponse pertinente à la crise écologique ?

Marion Navarro – Regards croisés sur l'économie n°6 – 2009 – Extraits

En 1972, le Club de Rome produit un rapport intitulé « Halte à la croissance » au fort retentissement médiatique, et lance le débat sur la croissance zéro. Édouard Pestel y explique en effet que « l'arrêt de la croissance économique est la condition nécessaire et préalable pour toute protection efficace de l'environnement ».

La dénonciation de « la religion du taux de croissance » (Jean Gadrey) est aisée à comprendre. La croissance, telle que définie usuellement comme l'augmentation durable du PIB, est un indicateur présentant de nombreuses limites pour évaluer les performances économiques d'un pays. Un accroissement du PIB ne garantit pas nécessairement une hausse du bien-être. Le PIB se focalise sur un champ assez restreint d'activités humaines et reste aveugle à de nombreux aspects de la vie qui influent pourtant notablement sur le bien-être. De plus, il ne prend pas en compte les externalités sur l'environnement qui résultent des processus productifs.

Partant de ce constat, la recherche de la croissance pour la croissance paraît en effet absurde. Pourquoi attacher autant d'importance à la hausse d'un indicateur aussi limité quand celle-ci se fait notamment au prix d'une dégradation importante des ressources naturelles ?

Certains partisans de la décroissance utilisent ce terme uniquement pour dénoncer le culte du taux de croissance, sans pour autant prôner une baisse du volume de la production. [...] Cette critique de la croissance, partagée par de nombreux auteurs ne se réclamant pas de la décroissance stricto sensu, est parfois couplée à une critique du capitalisme [...].

De telles critiques de la croissance ne conduisent pas nécessairement à rejeter la notion de développement durable, le développement étant une notion bien plus large que celle de croissance. Pour François Perroux, il y a développement quand il y a amélioration de la « couverture des coûts de l'homme », [...] Prôner un développement durable revient ainsi simplement à exiger une amélioration des conditions de vie qui soit compatible avec la préservation de l'environnement. Il s'agit donc d'une idée large, dont les modalités de concrétisation font débat. [...] D'autres pensent, à l'instar d'Hervé Kempf, que la préservation de la planète passe par la remise en cause du système capitaliste, la logique de l'accumulation et de la concurrence des capitaux rendant impossible tout développement durable.

Force est néanmoins de constater que les « décroissantistes » s'opposent en général de façon très affirmée au développement durable, dans sa version capitaliste ou anticapitaliste. [...]

Ce refus du développement conduit à deux grandes orientations : d'une part la critique de l'économisme, du progrès technique, de l'extension sans limites du marché ; d'autre part la valorisation des cultures traditionnelles qui ne sont pas considérées comme des obstacles au développement, mais comme une résistance salutaire à l'occidentalisation du monde. La critique du développement rejoint ici le refus de l'ethnocentrisme. On propose aux pays pauvres de renoncer à la quête du développement, d'opter pour la « déconnexion » avec l'économie marchande et l'extension de la logique capitaliste, afin de réhabiliter de nouveaux modes de production et de consommation encastrés dans les cultures autochtones.

Dans cette perspective, le développement ne peut pas être durable : il constitue un processus socialement et écologiquement destructif. Mettre au premier plan la préservation de la nature conduit à refuser le développement et à renoncer à la croissance.

[...]